

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 09-422-1932 concernant les taux et le mode de calcul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger.

n° 09-422-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 janvier 1932

Numéro JO  
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro  
31 janvier 1932

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique dn 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de jubhestide des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 3 décembre 1931 concernant les taux et le mode de cäleul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis ke décret du 3 décembre 1931 susvisé, concernant les taux et le mode de calcul des indemnités susceptibles d'être allouées au personnel du ministère des colonies se déplaçant à l'étranger.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**ANTONIN.**